

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Brasparts

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Brasparts compte trois chapelles
St Michel — saint Sébastien — sainte Barbe

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Le vocable de St Michel est le saint du même nom
Le vocable de St Sébastien est le saint du même nom. Le vocable de St Barbe est la St du même nom

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Les trois chapelles sont érigées en chapelles de secours et suffisent à peine
à leur entretien. Je n'en connais en vertu de quelle ordonnance ni de quel décret.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Les mêmes chapelles sont restées toujours autorisées
depuis que je suis dans la paroisse

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Il n'existe sur la paroisse ni chapelle domestique ni oratoire

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Répond

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Répond

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Les chapelles sus-dites sont fournies par l'Eglise mère
et le second patron de cette Eglise mère est bien St Euzen Abbé et point St Eugène postérieur aux autres

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Les pierres sacrées des trois chapelles sus-dites en bon état.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.